



Place Henri Barrona

51530 Moussy

Tél : 03 26 54 04 43

Mail : mairie.moussy@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2024

Monsieur le Maire, François Lejeune ouvre la séance à 18h30 en présence de Mesdames SADIER et RUELLE, Messieurs LEPOUTRE, MICHEL O, GRASSET, HERMANT, LHOMME, GIRARDIN, CRETE, FRAGET, COULMIER, MICHEL C ainsi que Madame BOUCHE, secrétaire de Mairie.

Monsieur D. LEPOUTRE est secrétaire de séance

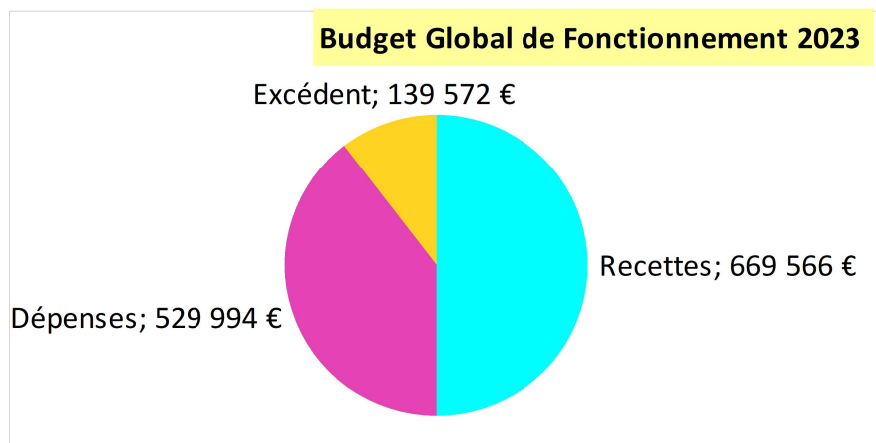
Après lecture par le maire et signature par les intéressés des différentes délibérations adoptées lors du précédent Conseil Municipal, l'ordre du jour est abordé.

1°) Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023 : D. Lepoutre présente les comptes 2023 :

- Le total des recettes de la Commune s'élève à 669 566€ (+7,97%) contre 620 166€ en 2022 dont 507 683€ de recettes fiscales en hausse de 9,83% et 79 180€ en baisse de 2,24%. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 11,44% (529 994€ contre 475 570€) essentiellement à cause principalement de l'énergie gaz (+23 682€) et de l'effectif salarié à l'école (+20 129€). L'excédent de fonctionnement se maintient à près de 140 000€.

- Les investissements sont proche de 190 000€ dont la nouvelle chaudière à pellets de la Mairie et de l'école (54K€), les trottoirs (41K€) dont le nouveau entre le Chemin vert et le rond point, l'auvent du foudre (32K€), les ateliers municipaux (29K€) et l'éclairage des lampadaires en LED (26K€)

- En fin d'année, la trésorerie était de 517 426€, l'endettement de 207 336€



Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces comptes de gestion ainsi que le compte administratif 2023

A l'issue de cette présentation, D Lepoutre remet à chaque élu le projet de budget 2024 qui sera voté lors du prochain Conseil Municipal du mois d'avril.

2°) Engagement des travaux relatifs au plateau numérique de l'ancienne coopérative de Moussy :

Monsieur F Lejeune reprend l'historique de ce projet qui a débuté en 2021 pour le déménagement des ateliers municipaux et l'aménagement d'un « Espace Inter-générationnel autour du numérique » afin d'y installer l'Atelier informatique dans des locaux plus vastes, sécurisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Il rappelle qu'un dossier de demande de subventions auprès du Feader avait été voté par le conseil municipal en septembre 2021 sur la base d'un descriptif détaillé.

Après plus de 2 ans de tracasseries administratives, la demande a pu aboutir et le Feader a donné son accord en février dernier pour l'octroi de subventions à hauteur de 70% du projet HT dans la limite d'un montant de 252 000€.

Comme prévu au départ, Il précise que ce ne sera finalement pas « l'Atelier Informatique » qui sera en charge de l'animation de l'espace inter-générationnel autour du numérique mais l'association « Familles Rurales ». Et cette association exercera en même temps, sa vocation première en faveur des familles en milieu rural et périurbain. A cela, quelques membres du conseil municipal ajoutent leur intention de créer une association autour du « Gaming » afin d'y apporter un plus pour les jeunes du village. « Familles Rurales » apportera à cette association, son aide et son soutien.

Il demande au Conseil Municipal, comme convenu à l'origine du projet, son accord pour engager les travaux d'aménagement de ce plateau qui devront être achevés le 31 décembre 2024.

Un certain nombre de remarques ont été formulées par certains élus notamment autour du programme d'animation de Familles Rurales, du plan d'aménagement des salles, celles non financées par le Feader, des objectifs à atteindre pour s'assurer du maintien des subventions, le financement du projet, la répartition des charges entre la Mairie et les utilisateurs, les priorités d'investissements dans la commune. Toutes les réponses obtenues n'ont pas pu convaincre tous les élus.

Avant de voter, un élu demande que le vote soit nominatif. Personne n'y voyant d'objection, le Maire procède au vote de la résolution suivante :

« Le Conseil Municipal décide de lancer l'exécution des travaux d'aménagement dans l'ancienne coopérative sise 95 rue des Prieurés pour la création d'un plateau intergénérationnel autour du numérique, conformément au descriptif formulé dans la demande de subventions effectuée auprès du FEADER dès le 28/09/2021.

Le coût global de l'opération est de 504 000€ TTC. Il sera financé par :

- **une subvention Feader (Région Grand Est) de 252 000€**
- **la récupération de la TVA pour 80 000€**
- **un emprunt et/ou l'utilisation des fonds propres et/ou la vente de biens immobiliers pour un total de 172 000€ »**

Résultat du vote nominatif :

- Sont contre : Philippe Fraget, Didier Girardin, Clément Michel, Virginie Ruelle, Martine Sadier
- Aucune abstention

- Sont pour : Vincent Coulmier, Mathieu Crété, Jean Louis Grasset, Ludovic Hermant, Pierre-Alexandre Lhomme, François Lejeune, Dominique Lepoutre, Olivier Michel et Bruno Krein (par procuration)

3°) Travaux d'enfouissement :

Afin de pouvoir mettre le projet d'enfouissement des réseaux de la rue de la République, de la place de la Paix, de la rue du 11 novembre, de la rue Paul Ganon et de la place Baronna dans son programme 2025/2026, le SIEM demande au Conseil Municipal d'acter sa décision avant le 30 juin 2024. Une estimation des travaux à la charge de la Commune sera transmise par le SIEM et l'Agglo dans les prochaines semaines.

Monsieur le Maire mettra cette résolution à l'ordre du jour d'un prochain CM.

4°) Bassin des Conardins :

Le bail relatif au bassin des Conardins est arrivé à échéance. Il convient soit d'en ré-écrire un nouveau soit de faire une proposition d'achat à son propriétaire.

5°) Questions diverses :

- **Bacs de fleurissements** : faut-il acheter de nouveaux bacs de fleurissements pour le printemps 2025 ? Une estimation du coût de cet investissement doit être fait par Olivier Michel d'ici le vote du budget 2024.
- **Travaux des eaux parasites** : ces travaux sont pratiquement achevés. Le coût sera au maximum de 8K€
- **Hydraulique des côteaux** : une étude pour l'aménagement de nouveaux chemins est en cours.
- **Devenir de l'Auberge Champenoise** : l'ouverture est reculée au mois de mai. Concernant son environnement, une ébauche de projet d'aménagement de la zone commerciale sera présentée lors d'un prochain CM
- **Statue du rond point** : l'étude du support est en cours entre le Maire, Virginie Ruelle, l'agglo et l'artiste afin de le mettre en conformité avec la réglementation et la sécurité routière.
- **Le feu rouge « récompense »** : la zone 30km/h semble faire consensus mais le feu est mal accepté et surtout mal réglé. Il reste au rouge pour ceux qui sortent du Mont d'or et de la rue de la Liberté. Il ne récompense pas correctement les véhicules qui respectent la limite de vitesse.

Le Conseil Municipal le Mardi 9 avril 2024.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée vers 21h15.

